

Un exemple de Suisse romande: éclairage sur le dispositif vaudois de l'accueil de jour des enfants et son mode de subventionnement



30 novembre 2017

Bienne

Préambule

3 axes

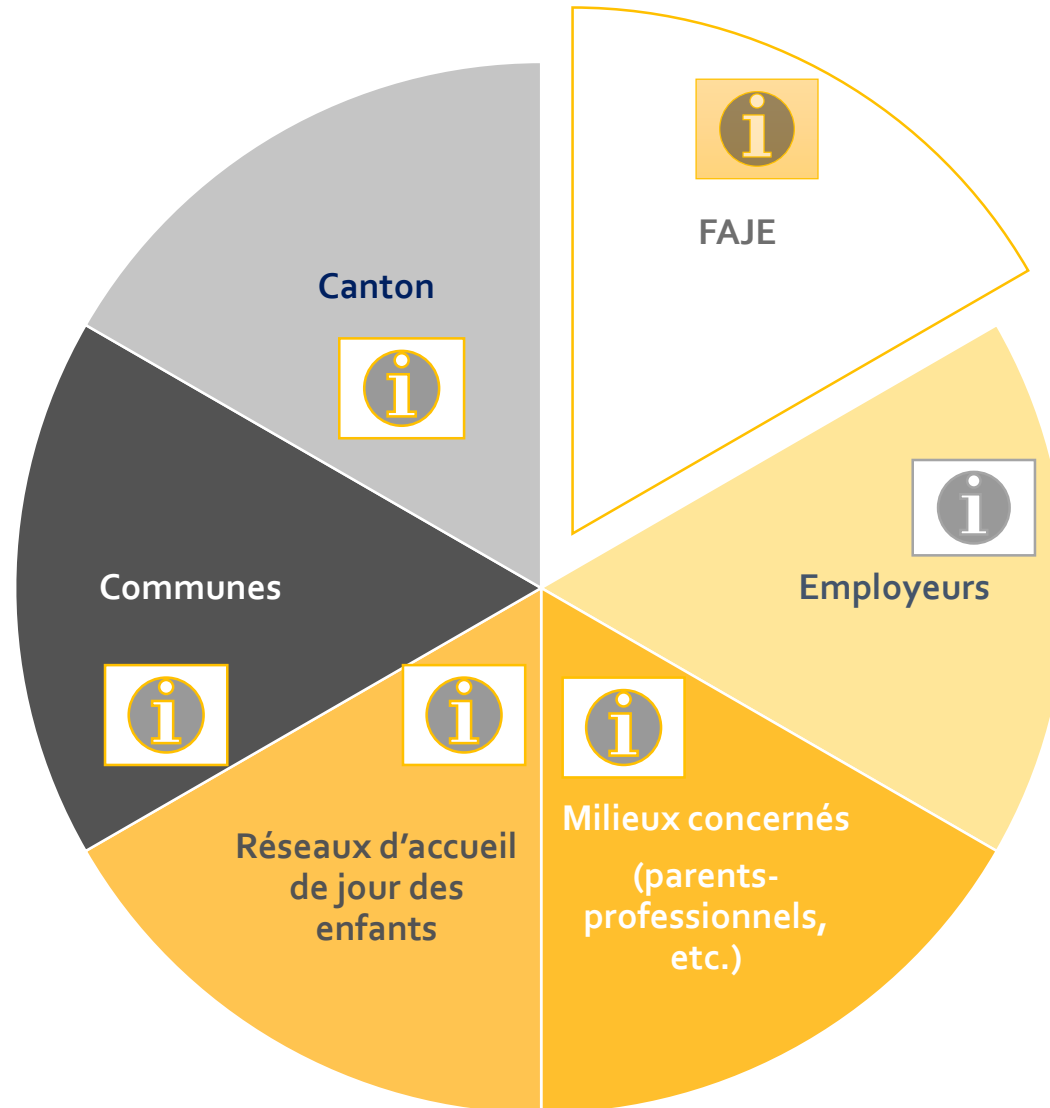
- 1) Le partenariat public- privé dans la construction d'une politique d'accueil des enfants
- 2) Les acteurs et leurs rôles différenciés
- 3) Les défis d'un partenariat entre une multiplicité d'acteurs

Un modèle de partenariat public – privé dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil de jour des enfants

- 1) Une négociation et un accord obtenus en 2005 par et avec l'appui de plusieurs partis politiques, avec le soutien du patronat et de groupes d'intérêts.
- 2) Un résultat institutionnel et financier qui reflète ces implications et niveaux multiples
- 3) Un dispositif complexe et sensible dans la répartition des responsabilités des uns et des autres

Et ça fonctionne!

Une multiplicité d'acteurs aux rôles distincts



La répartition des responsabilités des uns et des autres

CANTON (DIRH/OAJE)

Responsable du cadre légal (LAJE), de son évolution et du respect de ses dispositions

Responsable de la fixation des directives, normes, référentiels pour toutes les catégories d'accueil

Responsable de la délivrance des autorisations d'exploiter et de la surveillance des institutions d'accueil

Occupe 3 sièges au Conseil de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Interlocuteur privilégié et autorité de surveillance de la FAJE



COMMUNES

Partenaire dans la définition du cadre légal

Mettent en œuvre le cadre légal en constituant des réseaux d'accueil de jour

Exercent la **responsabilité politique** du réseau d'accueil

Financent en moyenne le 40% du coût total de l'accueil de jour des enfants

Occupent 3 sièges au Conseil de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Interlocuteurs privilégiés de la FAJE



RESEAUX D'ACCUEIL

Regroupements de communes, de structures, d'entités privées et publiques

Organisent dans un périmètre territorial donné l'accueil collectif et familial

Exercent **la responsabilité administrative et opérationnelle**

Planifient le développement des places pour leur région

Occupent plusieurs sièges à la Chambre consultative et sont représentés au Conseil de Fondation

Bénéficiaires du subventionnement, interlocuteurs incontournables de la FAJE



Milieux concernés

Associations des parents d'élèves, des professionnels de l'éducation de l'enfance, de milieux de la formation, d'organismes actifs dans l'accueil de jour, etc.

Sont consultés sur les cadres légaux et les normes.

Exercent une influence sur l'évolution des cadres et des pratiques, stimulent la réflexion

Occupent plusieurs sièges à la Chambre consultative et sont représentés au Conseil de Fondation



Milieus économiques

Centre patronal et Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Participent aux négociations politiques et aux consultations

Financent l'accueil de jour (0.12% de l'ensemble des salaires bruts versés dans tout le canton)

Occupent 3 sièges au sein du Conseil de Fondation

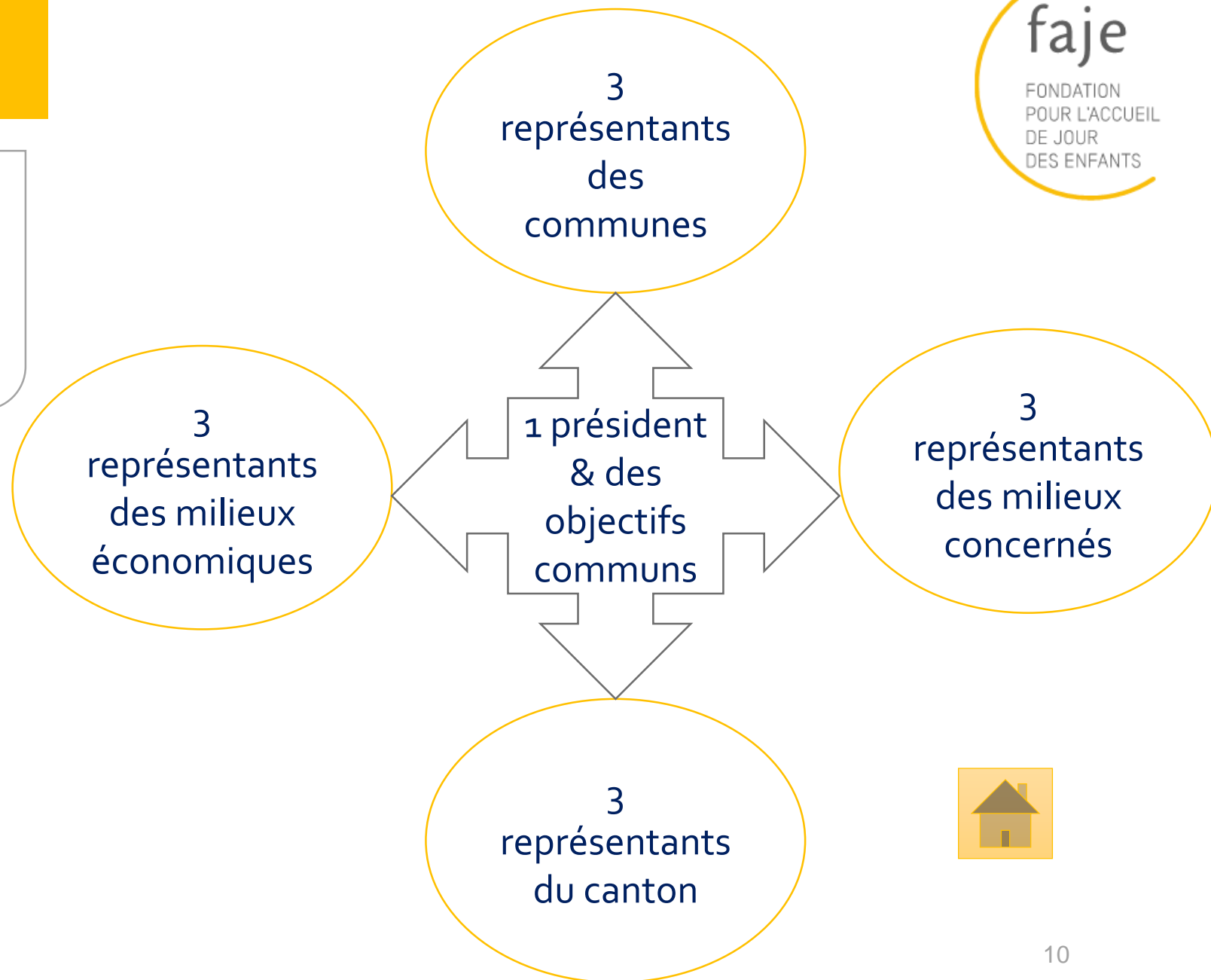


Qu'est-ce que la Fondation pour l'accueil de jour des enfants?

Une fondation autonome de droit public

Deux organes:
Conseil de Fondation et
Chambre consultative

Un modèle de partenariat public-privé
Pour la fixation de la stratégie
Pour le financement



faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS



Le rôle
de la
Fondation
pour
l'accueil
de jour
des
enfants

Evaluer les besoins en
accueil de jour des
enfants (0-12 ans)

Développer l'accueil
d'urgence

Vérifier l'adéquation
entre les besoins et
l'offre

Subventionner l'accueil
de jour

Coordonner le
développement des
places d'accueil

Reconnaître les
réseaux d'accueil

Les défis

- 1) Un cadre légal reflet d'un compromis politique (contradictions)
- 2) Des rôles distincts mais parfois enchevêtrés (politique tarifaires – formes juridiques des réseaux, etc.)
- 3) Des partenaires en voie de multiplication (exemples: SESAF – ECOLES) dépendant de départements différents
- 4) De nombreux groupes d'intérêt dont l'influence est décisive
- 5) Des partenaires institutionnels dont les prises de position ne sont pas toujours convergentes (réseaux –

Quelques chiffres

Statistiques vaudoises 2016

Structures subventionnées	Taux de couverture	Places offertes plein temps
Accueil collectif préscolaire	20.8%	7'263
Accueil collectif parascolaire	10.8%	7'202
Accueil familial	3.4%	3'484

Financement 2015

Accueil de jour des enfants – répartition du coût

Communes	CHF 158'036'275 (39.64%)
Parents	CHF 157'052'325 (39.39%)
FAJE	CHF 53'414'648 (13.40%)
OFAS	CHF 4'350'650 (1.09%)
Entreprises	CHF 12'103'747 (3.04%)
Autres	CHF 13'921'755 (3.49%)
Coût total	CHF 398'879'399

